



Projet d'Établissement de l'Association Musicale et son École de Musique



GRANDLYON
la métropole



Crédit Mutuel
LA banque à qui parler





En se projetant sur les cinq prochaines années, le Projet d'Établissement de l'Association Musicale de Saint Genis Laval AMSGL a pour objet de définir les orientations auxquelles le Conseil d'Administration de l'Association Musicale de Saint Genis Laval veillera, en tenant compte :

- De son rôle d'enseignement dans le territoire
- De son rôle de production de spectacles
- Du milieu culturel dans lequel elle évolue
- Des publics différents qu'elle touche
- De ses valeurs

Ce projet d'établissement est élaboré avec l'assentiment de l'équipe pédagogique et administrative de l'Association Musicale.



Environnement

L'Association Musicale de Saint Genis Laval AMSGL est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 subventionnée pour ses activités de 1^{er} et 2^{ème} cycle d'enseignement musical par la Mairie et la Métropole.

Cette association créée en 1984 est issue directement de la Fanfare qui en fait l'héritière de la musique Saint Genoïse.

Depuis, elle assure la formation musicale d'élèves que l'on retrouve dans les formations animant les rues ou les salles de la cité.

L'Association Musicale a positionné ses activités en parfaite cohérence avec son projet associatif qui est inscrit dans l'article 2 de ses statuts, à savoir ;

L'association a pour objet :

- de développer l'enseignement de la musique (formation musicale, instruments et chant)
- de former un Orchestre d'Harmonie à Saint Genis Laval
- de participer, notamment aux commémorations

Elle dispense un enseignement correspondant à la nomenclature d'un Ensemble Harmonique, donc :

un ensemble musical regroupant la famille des bois, la famille des cuivres et la famille des percussions, à ne pas confondre avec l'orchestre de fanfare formé uniquement de cuivres et de percussions.

Pour s'adapter à la demande, elle forme également des élèves au piano, au clavier numérique, à la guitare, à la basse, à l'accordéon et au chant.

Dans le but d'avoir des musiciens capables de jouer toutes les esthétiques musicales, notre école de musique impose une formation théorique évaluée chaque année pour valoriser l'élève dans sa progression.

De la même manière, la pratique instrumentale fait l'objet d'une évaluation en fin d'année attestant des écarts constatés entre le début et la fin de l'année scolaire.



Ces examens sont réalisés dans le cadre du cursus national organisé par la **Confédération Musicale de France** (CMF) à laquelle l'Association Musicale de Saint Genis Laval est affiliée depuis toujours.

Conjointement à la qualité de l'enseignement, la motivation d'intégration des élèves dans l'Orchestre Junior et/ou dans l'Ensemble Harmonique est assurée par une équipe pédagogique dirigée et coordonnée par le Directeur.

Ce dernier est assisté par une secrétaire assurant les tâches de secrétariat, de suivi budgétaire, de relations avec les adhérents ou les partenaires, d'élaboration de document promotionnel, d'actualisation des informations sur les Ressources Humaines.

La dynamique de l'Association Musicale l'amène à collaborer avec tous les acteurs du territoire qu'ils soient associatifs, sociaux, économiques, universitaires, publics ou privés.



Bilan du Projet d'Etablissement

Le Projet d'établissement 2010-2014 prorogé jusqu'alors dans l'attente des orientations du schéma métropolitain montre une atteinte complète des objectifs inscrits dont le libellé était le suivant :

- 1) L'association Musicale a la vocation de former des futurs amateurs à une pratique artistique en les investissant dans une vie communale et dans une dynamique de partage avec la population.
- 2) La pédagogie mise en place fait appel à une ouverture à l'autre, un sens de la transmission et du partage, des ressources didactiques innombrables et adaptées à chaque moment, et une passion pour la pratique instrumentale
- 3) Le projet pédagogique s'inscrivant dans le projet d'Etablissement fut orienté autour de quatre axes :
 - Le cours
 - L'évaluation
 - La pratique d'ensemble
 - L'animation interne ou externe

La réussite globale des objectifs rappelés ci-dessus est parfaitement illustrée par le taux de participation des adhérents à la trentaine de manifestations réalisées chaque année au sein des rues ou des salles de Saint Genis Laval rassemblant 8000 spectateurs sur la seule période allant de septembre 2015 à août 2016.

Le nombre de musiciens, impliqué dans l'Orchestre Junior avec 32 participants et 53 dans l'Ensemble Harmonique, illustre la dynamique de l'Association Musicale puisqu'il représente plus du tiers des deux cents adhérents.

La dynamique est illustrée également par le nombre d'adhérents de moins de 12 ans représentant 50% de l'effectif total et les adolescents de 13 ans à 18 ans contribuant à la hauteur de 24% de l'ensemble des adhérents.

Donc, un quart seulement des adhérents sont adultes.

Il faut noter que tous les adhérents de l'Association Musicale sont actifs tout au long de l'année soit parce qu'ils sont élèves et viennent à leur cours de façon hebdomadaire, soit parce qu'ils sont musiciens dans les ensembles et répètent une fois par semaine.



Relevons aussi que le projet associatif, relayé par le projet d'établissement, lui-même, appuyé par la pédagogie de l'équipe professorale, incite les adhérents à participer à plusieurs activités, dont 95% d'entre eux sont saint genoïis.

Sur chacun des trois objectifs cités plus haut, l'analyse de l'activité montre que :

- 1) L'investissement des adhérents de l'Association Musicale est démontré par la participation régulière à la vie communale.
30 musiciens en moyenne participent aux 12 manifestations sollicitées par la Mairie durant l'année.
- 2) Le partage avec les autres dans un ensemble, encourage la passion pour la pratique instrumentale.
Le niveau des musiques jouées auprès du public témoigne du travail effectué par l'équipe pédagogique et de la motivation des élèves à suivre l'enseignement.
- 3) L'assiduité aux cours de formation théorique et à ceux de formation pratique est un très bon marqueur de la qualité de l'enseignement.
- 4) Le suivi pédagogique prépare à un examen de fin d'année scolaire, reconnu nationalement. Il valide les acquis et garantit la capacité de l'élève à poursuivre son cursus musical dans n'importe quelle autre école rattachée à la Confédération Musicale de France ou dans un conservatoire à rayonnement régional ou national.

La pratique d'ensemble est parfaitement réalisée avec un nombre de musiciens qui va grandissant au fil des années et une qualité de jeu que les 8000 spectateurs ont plaisir à écouter. En effet, le nombre de spectateurs (700 à l'amphithéâtre de la faculté de médecine en janvier 2017) et l'applaudimètre dont l'appréciation est facile à évaluer avec l'intensité et le temps de l'ovation.

Chaque année est l'occasion de s'associer avec d'autres structures pour animer et développer des spectacles dont le Concert d'Hiver 2017 est un très bon exemple.

L'Association Musicale sait s'adapter au besoin comme elle a su le faire en décembre 2015 en répondant au pied levé à la demande du réseau RESOL afin de fêter en musique son dixième anniversaire.

Par ailleurs, l'Association Musicale développe au quotidien l'ouverture et pilote des stages et des spectacles ralliant d'autres musiciens, comme ceux du réseau SOL ou issus d'autres harmonies.



L'Association Musicale s'est adaptée en cours de période pour répondre à la nouvelle loi PEILLON en proposant des activités d'initiation à la musique dans toutes les écoles primaires de la cité.

Bien sûr, cette disposition légale a modifié l'organisation des cours dispensés par notre équipe pédagogique le mercredi sans avoir à subir une baisse d'effectifs. Ce fait va à l'encontre de constats faits par d'autres écoles associatives de la Métropole. Plusieurs facteurs soutiennent ce très bon résultat : Le projet associatif, le projet pédagogique, des valeurs soutenues au quotidien, le management de l'équipe pédagogique, l'offre faite aux musiciens de jouer dans des ensembles conséquents, le service civique à travers la participation aux cérémonies officielles ou manifestations de la cité, la programmation des spectacles pensée pour motiver les musiciens à répéter régulièrement et assurer une nombreuse fréquentation du public.

Chaque année, l'Association Musicale a organisé des auditions de Noël, pour permettre aux élèves débutants ou confirmés, petits ou grands, de se confronter à une expérience scénique solo ou en groupe auprès d'un public familial.

C'est avec la même logique que les auditions de Printemps ont été menées par les Professeurs en mars de chaque année.

Un Festival de Jazz est organisé par l'équipe pédagogique ponctuant l'année en associant la pratique amateur et professionnelle. Les spectateurs peuvent y découvrir et apprécier le jeu musical des amateurs soutenus par les professionnels ; C'est une autre spécificité de l'Association Musicale.

Au global, l'Association Musicale démocratise la culture en permettant à tous les publics d'accéder à la musique dans une vraie ambiance de Concert.

Ainsi, l'Association Musicale peut s'enorgueillir d'avoir réalisé avec brio les objectifs consignés dans le projet d'Etablissement 2010 – 2014 prorogé en 2015 et 2016.

L'Association Musicale a rempli sa mission auprès de 1500 élèves sur la période considérée avec des éléments objectifs tels que des chiffres et aussi des appréciations toujours très bonnes de la part des adhérents, parents d'élèves, ou spectateurs.

La plupart de ses élèves ont eu l'occasion d'animer les rues ou les salles saint genoises.



Les Ensembles, notamment, l'Orchestre Junior et l'Ensemble Harmonique ont une fréquentation qui augmente chaque année.

Les ateliers musiques actuelles, Chant, et percussions ont permis de diversifier les possibilités de pratique artistique.

Cette analyse montre que le Projet Associatif combiné au Projet d'Etablissement séduit l'administré saint genois engageant à continuer dans cette voie de succès tant pour le cursus d'apprentissage théorique et pratique de l'Ecole de Musique que pour celui de la production de spectacles.



Le Projet d'Établissement 2017-2022

L'Association Musicale encourage dans son fonctionnement des valeurs favorables au respect, à la reconnaissance, l'éducation et le soutien.

Les 16 valeurs, inscrites ci-dessous, ont été retenues car elles apparaissent encore plus importantes, pour répondre au Projet Associatif :

Autonomie Ambition Compétence Convivialité Contribution Dynamisme Engagement
Enthousiasme Générosité Partage Plaisir Rigueur Sentiment d'appartenance Travail
Esprit d'équipe Valeur

Forte de son expérience réussie du projet pédagogique précédent, l'Association Musicale va poursuivre la voie qu'elle suit depuis plusieurs années en développant d'autres opportunités qui renforceront les acquis, enrichiront les esthétiques musicales en élargissant l'offre culturelle sur le territoire (à destination des élèves et du public).



A cette étape, il est utile de considérer la situation de l'Association Musicale avec ses Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces telles que décrites ci-dessous :

Forces :	Faiblesses :
<ul style="list-style-type: none">- Projet associatif clair et respecté- Organisation optimisée- Gestion rigoureuse- Affiliation au plus grand réseau français de structures musicales (Confédération Musicale de France)- Fierté de la municipalité de profiter d'un tel vivier musical- Image de l'Ecole de Musique- Performance de l'éveil musical- Parcours de la formation 1^{er} cycle- Poursuite des élèves vers le 2^{ème} cycle de formation- Réussite à l'examen de formation musicale théorique- Qualité de l'enseignement- Qualité de la formation- Image de l'Ensemble Harmonique- Image de l'Orchestre Junior- Participation des élèves aux pratiques collectives- Fréquentation en hausse du public durant les représentations- Satisfaction du public durant les représentations- Connaissance de son environnement- Transparence avec les partenaires publics et privés- Dynamisme des salariés et adhérents- Travail en réseau- Liens avec les partenaires- Soutien et reconnaissance des adhérents, en faveur de l'activité des membres du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none">- Perception de l'identité confuse- Reconnaissance des besoins pédagogiques ou matériels- Local de répétition des ensembles devenu trop petit- Activités avec les services culturels municipaux et métropolitains- Sensibilisation des décideurs à l'impact sociétal de la formation de musiciens- Différenciation entre la formation d'un musicien et l'activité d'une personne intégrant l'usage d'instruments de musique- Impossibilité de projection d'activités au-delà de 12 mois- Complexité à trouver des soutiens- Considération de la musique vivante



<p style="text-align: center;">Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none">- Développement du travail en réseau- Développement des prestations sur le territoire- Force de proposition auprès des partenaires publics ou privés- Promotion des bénéficiaires de la formation musicale- Promouvoir l'appréciation tangible du résultat attendu ou de l'objectif poursuivi- Capacité à déployer des offres nouvelles sur le territoire- Communication interne et externe- Mutualisation des moyens et actions avec tous les acteurs culturels du territoire- Soutien des partenaires privés- Qualité de jeu de l'Ensemble Harmonique et de l'Orchestre Junior-	<p style="text-align: center;">Menaces :</p> <ul style="list-style-type: none">- Manque de prise en compte des bienfaits sociétaux de la formation musicale- Offres troublantes pour le novice entre formation musicale et simple animation avec des instruments musicaux- Critères d'évaluation de l'utilisation de l'argent public- Aides financières publiques en baisse- Dilution des soutiens- Complexification d'administration d'une association- Engagement et Responsabilité du bénévole dans la gestion d'une association



Forte de cette réflexion, l'Association Musicale peut plus facilement orienter les actions qu'elle veut mettre en place pour les cinq prochaines années :

Ainsi, les objectifs définis pour 2017 à 2022 sont les suivants :

1) L'Association Musicale de Saint Genis Laval forme des musiciens à une pratique théorique et instrumentale, en les investissant dans la vie communale et dans une dynamique de partage avec la population.

2) L'Association Musicale de Saint Genis Laval encourage ses adhérents à la pratique musicale collective avec des diverses esthétiques

3) L'Association Musicale développera la notion de réseau dans ou au-delà du territoire, pour répondre à ses besoins et ses valeurs et sera force de proposition dans le domaine culturel.

4) Le Conseil d'Administration, garant des statuts de l'Association Musicale est attentif à l'équilibre de son budget en gardant une volonté de permettre au plus grand nombre d'accéder à la musique.

Les écoles pratiquant la tarification au quotient familial sur la Métropole ayant constaté un impact non attrayant sur les catégories socioprofessionnelles des ouvriers ou employés, un travail sera mené pour apporter des solutions nouvelles en faveur de la démocratisation de la culture musicale auprès de tous les publics.

5) La communication sera développée en interne pour les adhérents ou en externe en faveur du public et des partenaires publics ou privés, et utilisera toutes les possibilités en fonction des moyens consacrés et des technologies disponibles.

6) L'Ecole de Musique mise sur une pédagogie qui fait appel à une ouverture à l'autre, un sens de la transmission et du partage en s'appuyant sur d'innombrables ressources didactiques adaptées à chaque étape de la formation.

7) L'Association Musicale veillera à :

- accompagner ses salariés dans leurs perspectives d'évolution professionnelle : qualifications, changement de poste, promotion, etc.

- identifier leurs besoins de formation.



Un projet pédagogique, associé au projet d'Établissement

Le projet Pédagogique est orienté autour de quatre axes :

- Le cours
- L'évaluation
- La pratique d'ensemble
- L'animation interne ou externe

Ce Projet Pédagogique est défini comme suit :

L'école de musique de l'Association Musicale de Saint Genis Laval a pour vocation de former des futurs amateurs à une pratique artistique, en les investissant dans une vie territoriale et dans une dynamique de partage avec la population.

Pour y parvenir, la pédagogie fait appel à une ouverture à l'autre, un sens de la transmission et du partage, des ressources didactiques innombrables et adaptées à chaque moment, et une passion pour la pratique instrumentale.

Le projet pédagogique et musical s'oriente autour de 4 axes spécifiques : le cours, l'évaluation, la pratique d'ensemble et l'animation musicale interne et externe à l'établissement.

L'illustration de cette attitude pédagogique se traduit par un projet artistique basé sur la pratique du grand ensemble (notamment orchestre d'harmonie) animant différents pôles culturels du territoire permettant de réunir un maximum de participants de l'Association Musicale et tous les publics de l'agglomération.



CURSUS MUSICAL

Le cursus des études musicales est structuré en 3 cycles suivant l'évaluation proposée par la **Confédération Musicale de France**. (pour les cours d'instruments).

Le 1^{er} cycle peut, selon les capacités de l'élève être précédé d'une période probatoire. (Le professeur est seul habilité à ce que l'élève intègre le 1^{er} cycle).

La durée de chaque cycle est de 4 ans. Elle peut être écourtée ou allongée d'une année selon le rythme d'acquisition de l'élève.

La formation de l'élève est globale. Elle comprend, la Formation Musicale (Solfège), une discipline instrumentale et la pratique de la musique d'ensemble obligatoire à partir de la fin du 1^{er} cycle.

La Formation Musicale (Solfège) est obligatoire. Elle est sanctionnée en fin de second cycle par le Brevet de Formation Musicale. Ce Brevet de Formation Musicale permet à l'élève d'appréhender toutes les subtilités de lecture de n'importe quelle partition.

Les cours de batterie de 45 minutes intègrent $\frac{1}{4}$ d'heure de solfège rythmique et n'obligent pas l'élève à suivre un cours de Formation Musicale. Les élèves sont dirigés sur la pratique d'ensemble de percussions et d'orchestres dès la seconde année de pratique.

Il est vivement conseillé aux élèves de la classe de chant de suivre le cours de formation musicale et d'intégrer l'atelier vocal selon l'appréciation du professeur.



- AXES SPECIFIQUES -

1. LE COURS

- LE COURS DE GROUPE :

- ❖ Après un trimestre de Formation Musicale (IM3), les professeurs d'instruments à vent et de percussions, suite à la présentation instrumentale de fin de 1^{er} trimestre, devront obligatoirement former des groupes de 2 à 3 élèves sur ½ heure (en fonction de la demande) et initier ces élèves à la pratique de leur instrument du mois de Janvier au mois de Juin de l'année scolaire en cours. Ce groupe d'élèves pourra être conservé (suivant l'avis du Directeur) jusqu'à la fin du 1^{er} cycle ou être éclaté en cours individuel dès la rentrée scolaire suivante si la vitesse d'acquisition des élèves diverge.

- LE COURS INDIVIDUEL :

- ❖ Le professeur est amené à développer chez l'élève, l'acquisition du geste technique de maîtrise instrumentale (beauté du son, équilibre de la tessiture, découverte et exploitation des principales possibilités de l'instrument, justesse...), l'aisance de la lecture de partitions, la maîtrise de l'interprétation d'œuvres et le travail des partitions de l'ensemble pratiqué par l'élève dans ses moindres détails.
- ❖ L'autonomie de l'élève est bien entendu la Finalité de l'enseignement de l'Association Musicale.

A terme, l'élève devra être capable d'entretenir et d'accorder son instrument, déchiffrer une partition seul ou en groupe, interpréter dans un style donné et travailler sa partition.

Ces éléments pourront se faire en cours d'apprentissage durant lequel on aura veillé à mettre l'élève en « Situation d'acteur ».



2. L'ÉVALUATION

Elle a pour fonction de vérifier que l'ensemble des acquisitions et des connaissances a été assimilé. Il importe, de tenir compte des vitesses d'acquisition et des rythmes d'évolution propres à chaque individu.

Elle tient compte des différents éléments concourant à la formation du musicien : Formation musicale, apprentissage de l'instrument et disciplines collectives.

L'évaluation est effectuée notamment à partir des éléments suivants :

- L'épreuve de formation musicale jusqu'à obtention du **Brevet de Formation Musicale** interne à l'établissement (BFM).
- L'épreuve instrumentale dont les œuvres imposées par niveau sont définies par la commission réunie par la Confédération Musicale de France et présentées dans le catalogue annuel. (Instruments à vent, piano, guitare classique).
- Les instruments relevant de la musique actuelle doivent faire l'objet d'une classification se rapprochant de celle des autres instruments quant à l'évolution des élèves tout au long de chaque cycle. Le choix des œuvres imposées restant à la compétence des professeurs concernés, libres de suivre ou non la classification de la Confédération Musicale de France.
- La pratique de la musique d'ensemble : participation à au moins un orchestre proposé par l'établissement et la participation aux animations internes et externes de l'association. (Obligatoire pour tout élève arrivant au niveau de fin de 1^{er} cycle : Orchestre junior et niveau 2nd cycle : Orchestre d'harmonie)

Pour le premier et second cycle, le jury des examens de fin d'année est présidé par le directeur et comprend au moins un professeur de l'établissement. Le professeur



spécialiste de la discipline dans laquelle se présente le candidat exprimera son avis lors de l'attribution de la note finale.

La durée de préparation des épreuves instrumentales se situe entre 6 et 8 semaines en fonction du calendrier des vacances scolaires et des jours fériés ainsi que de la date de réception de la commande des partitions.

L'évaluation est un élément fédérateur dans la progression vers l'autonomie avec un double objectif : situer l'élève dans sa propre progression et situer cette progression dans le cadre des cycles.

3. LA PRATIQUE D'ENSEMBLE

Le groupe est la base du fonctionnement. Les élèves se familiarisent avec un partage, une écoute et une communication musicale.

Abordée dès la 3^{ème} année, elle donne tout son sens à la clarté de la pulsation, permet de sortir de soi en s'ouvrant à l'écoute de l'autre, d'appréhender la portée de son propre travail en apportant sa contribution au jeu d'ensemble.

Avec les premiers pas en orchestre, le profil du musicien commence réellement à se dessiner car la partition n'est plus une finalité en soi mais un moyen d'arriver à l'exécution musicale déterminée par le jeu de l'orchestre.



Les répertoires variés, abordés dans les ensembles permettent d'approfondir les connaissances musicales des élèves.

Enfin, pour certains élèves, le jeu en orchestre donnera une aisance pour la production scénique, dont ils profiteront dans leur propre jeu de soliste.

- L'Association Musicale propose différents ensembles que chaque élève de toutes les classes confondues peut intégrer dès la 3^{ème} année de pratique instrumentale.
- Chaque professeur sera évalué sur sa motivation portant sur l'intégration de la plus grande majorité des élèves de sa classe à la participation aux ensembles cités ci-dessous. Il est demandé à chaque Professeur de motiver l'ensemble des élèves de sa classe pour participer à au moins un ensemble proposé par l'Association Musicale.

❖ **L'ORCHESTRE JUNIOR** : basé sur la participation des élèves jusqu'à 14 ans, intégrant les instrumentistes des classes d'instruments à vent, batterie et percussions, piano, guitare, accordéon.

❖ **L'ORCHESTRE D'HARMONIE** : basé sur la participation des élèves à partir de 13 ans, intégrant les instrumentistes des classes d'instruments à vent, batterie et percussions, piano, guitare, accordéon, voire la classe de chant (en fonction de la programmation musicale)

❖ **ATELIER VOCAL** : ouverte aux élèves de la classe de chant et aux chanteurs extérieurs à la classe dont l'intégration est laissée au choix du professeur. Cet ensemble a pour vocation d'être accompagné par les différents ensembles instrumentaux présentés ci-contre.

❖ **ATELIER DE PERCUSSIONS** : ouvert aux élèves de la classe de batterie et de percussions. Cet ensemble a pour objectif d'alimenter l'orchestre junior et l'orchestre d'harmonie ainsi que de former les élèves participants afin d'assurer les différentes manifestations nécessitant des percussions (animation de rue, commémorations officielles...)



- ❖ **ATELIER RYTHMIQUE** : alimenté par les élèves des classes d'instruments de « musique actuelle » (piano, guitare électrique, guitare basse, batterie, synthétiseurs) a pour objectif principal d'assurer la formation des élèves participant à une programmation jazz clairement définie pour l'animation du festival de jazz avec l'orchestre d'harmonie ou le combo jazz.

- ❖ Le Conseil d'Administration peut mettre en place un atelier ponctuel répondant à un besoin spécifique

C'est avec une forte fréquentation d'élèves sur ces différents ensembles que le rayonnement de l'Association Musicale sera assuré.

4. ANIMATIONS INTERNES ET EXTERNES A L'ASSOCIATION MUSICALE

Notre mission est à la fois d'intervenir dans l'enceinte même de l'école de musique, mais aussi d'assurer le rayonnement culturel au sein du territoire.

L'échange avec le public est un vecteur important pour les élèves et les pédagogues. Notre rôle est de permettre aux apprentis musiciens de s'épanouir en musique et la faire partager auprès du plus grand nombre à travers des répertoires aux esthétiques différentes.

Après chaque prestation musicale, la sollicitation du public donne l'occasion d'évaluer la qualité du spectacle produit (programmation, jeu, ambiance...)

Les manifestations durant chaque année scolaire sont décrites dans le calendrier remis en début d'année scolaire.



Les professeurs seront évalués :

- en fonction de la progression de leurs élèves
- la participation de leurs élèves à la vie de l'Association Musicale
- et de leur investissement personnel aux différentes manifestations

ANIMATIONS EXTERNES

- **Les commémorations officielles** : assurées par les ensembles formés de l'Association Musicale
- **Les manifestations annuelles** : dont le Concert d'Hiver et le Festival de Jazz le Swing Grand Lyon
- **Les animations sollicitées par la Mairie** ou d'autres partenaires



ANIMATIONS INTERNES

- **La Présentation instrumentale** : les professeurs des classes d'instruments à vent et de percussions se doivent d'assurer cette prestation chaque année afin de faire connaître leur instrument aux élèves débutant la formation musicale à la fin de chaque premier trimestre.
- **L'Audition de Noël** doit représenter l'intégralité de l'Ecole de Musique. Chaque Professeur est tenu de présenter un programme musical mettant en valeur l'ensemble de ses élèves. Il est recommandé de faire des présentations scéniques en groupe.
- **Des Auditions de classes ou interclasses** peuvent être mises en place à l'initiative des professeurs, validées, chaque année, par le Directeur et/ou le Conseil d'Administration. Elles doivent s'effectuer uniquement au cours du second trimestre de l'année scolaire. Le troisième trimestre étant consacré aux évaluations et aux prestations externes
- **D'autres initiatives** peuvent être envisagées dans la mesure où elles sont validées par le Directeur et /ou le Conseil d'Administration.

En 2023,

Evaluation du Projet d'Etablissement 2017-2022

Pour chacun des items énoncés, les critères d'évaluation associés seront utilisés pour apprécier la performance. Ils sont volontairement quantitatifs plus que qualitatifs afin de favoriser l'impartialité :

1^{er} Objectif : L'Association Musicale de Saint Genis Laval forme des musiciens à une pratique théorique et instrumentale, en les investissant dans la vie communale et dans une dynamique de partage avec la population



=> - Nbre de musiciens formés chaque année

- Nbre de participations aux manifestations sur la commune

2^{ème} Objectif : L'Association Musicale de Saint Genis Laval encourage ses adhérents à la pratique musicale collective avec des diverses esthétiques

=> - Nbre de musiciens participant aux différentes prestations

Musicales

3^{ème} Objectif : L'Association Musicale développera la notion de réseau dans et au-delà du territoire, pour répondre à ses besoins et ses valeurs et sera force de proposition dans le domaine culturel.

=> - Nbre d'actions conduit avec d'autres structures dans et au-delà du territoire.

4^{ème} Objectif : Le Conseil d'Administration, garant des statuts de l'Association Musicale est attentif à l'équilibre de son budget en gardant une volonté de permettre au plus grand nombre d'accéder à la musique.

Les écoles pratiquant la tarification au quotient familial sur la Métropole ayant constaté un impact non attrayant sur les catégories socioprofessionnelles des ouvriers ou employés, un travail sera mené pour apporter des solutions nouvelles en faveur de la démocratisation de la culture musicale auprès de tous les publics.

=> - Actions menées en faveur de la démocratisation de la culture musicale

- Evolution de la catégorie socioprofessionnelle parmi les adhérents



5^{ème} Objectif : La communication sera développée en interne pour les adhérents ou en externe en faveur du public et des partenaires publics ou privés, et utilisera toutes les possibilités en fonction des moyens consacrés et des technologies disponibles.

- => - Visibilité dans la presse, sites des partenaires, panneaux lumineux, réseaux sociaux, etc.
- Affiches, Tracts, Banderoles, etc.
- Relations publiques réalisées auprès des leaders et décideurs
- Communication interne via messagerie, réseaux sociaux ; etc.

6^{ème} Objectif : L'Ecole de Musique mise sur une pédagogie qui fait appel à une ouverture à l'autre, un sens de la transmission et du partage en s'appuyant sur d'innombrables ressources didactiques adaptées à chaque étape de la formation.

- => - Adhésion des Professeurs à cette philosophie (recrutement, accompagnement, suivi, etc.)
- Participation des élèves aux animations ou manifestations internes et externes

7^{ème} Objectif : L'Association Musicale veillera à :

- accompagner ses salariés dans leurs perspectives d'évolution professionnelle : qualifications, changement de poste, promotion, etc.
 - identifier leurs besoins de formation.
- => - Réalisation du suivi de l'entretien Professionnel
 - Sollicitation et accompagnement de la formation des salariés
 - Evolution des salariés



Si l'environnement évolue radicalement, il appartiendra au Conseil d'Administration de modifier les orientations prises tout en conservant la philosophie d'un enseignement dit « traditionnel » afin de toujours privilégier une excellente formation musicale garantissant une véritable autonomie aux élèves et musiciens, notamment, devant des nouvelles partitions.

Ce projet d'établissement rédigé par le Conseil d'Administration a été présenté et débattu avec les salariés avant complète validation.

Fait à Saint Genis Laval, le